



## **Cas pratique - Sujet 2023**

**14<sup>ème</sup> édition STRASBOURG**

**(12, 13, 14 avril 2023)**

*Toute ressemblance avec des évènements ou personnes existants ou ayant existé est purement fortuite.*

*Le présent sujet est uniquement destiné à l'édition 2023 du CN2PI*

Steven Spielberg a réalisé, dans les années 90, le film Jurassic Park. Le succès de cette œuvre cinématographique fut tel qu'elle fit l'objet de cinq suites (Jurassic Park – Le monde perdu, Jurassic Park III, Jurassic World, Jurassic World – Fallen Kingdom, Jurassic World – Le Monde d'après).

Depuis de nombreuses années, les jeunes et moins jeunes se régalaient à voir et revoir ces aventures et sa société, *Studio de l'Univers*, exploite de nombreux produits dérivés en lien avec l'univers de son film.



Ces produits sont, le plus souvent, accompagnés du signe suivant (v. **Annexe 1**), déposé au titre de marque (v. **Annexe 2**). Sont ainsi commercialisés des t-shirts « Jurassic Park », des mugs, des paillasons ou bien encore des jeux ou des jouets (v. **Annexe 3**).

Adeptes du marché de Noël de Strasbourg, Steven Spielberg y a passé quelques jours et constate, en janvier 2021, qu'un restaurant fait usage comme enseigne du signe



, qui est par ailleurs enregistré à titre de marque depuis 2013 (v. **Annexe 4**).

Steven Spielberg en a bien entendu immédiatement informé le service juridique de la société *Studio de l'Univers*. Celui-ci décide de se saisir du dossier. Le 3 février 2021, le service envoie une lettre recommandée avec accusé de réception à M. George Lucasse, gérant et du restaurant *Le Jurassic* (v. **Annexe 5**). Il est demandé au restaurateur de cesser toute utilisation du signe litigieux, que ce soit à titre de marque ou comme enseigne, de renoncer à sa marque et de respecter les droits de propriété intellectuelle de la société américaine. Le service juridique insiste sur le fait que le changement d'enseigne de M. George Lucasse a clairement favorisé son activité et qu'il a donc tiré profit de ses actes de contrefaçon. Le courrier précise ainsi que la société n'hésitera pas à engager une action judiciaire en cas de refus de M. George Lucasse d'honorer les demandes faites. La lettre fait également état, en cas de refus d'obtempérer dans les délais, de l'intention du service juridique de publier en France un communiqué de presse faisant état de la contrefaçon en cours et de son intention ferme de poursuivre le contrefacteur en justice.

M. George Lucasse a été très surpris de recevoir une telle missive, d'autant plus qu'il adore les films de Steven Spielberg. Déçu, en colère, il n'a pas manqué de souligner, dans son courrier en réponse, en date du 20 février 2021 (v. **Annexe 6**), que même si le signe qu'on lui reproche d'avoir contrefait est très connu, restaurateur et admirateur, il a tout de même le droit de représenter le plus emblématique des carnivores du jurassique et d'utiliser un tel signe à titre d'enseigne ou de marque ! Il propose à ses clients des viandes d'exception et des soirées de dégustation à thème et a choisi le signe qu'on lui reproche d'utiliser pour sa parfaite adéquation avec les caractéristiques de son activité. Il ne comprend pas la démarche dans la mesure où le domaine d'activité de la société américaine n'a rien en commun avec sa spécialité !

Au mois de mai 2021, un ami de M. George Lucasse découvre qu'un communiqué de presse a été publié par la célèbre société américaine. Celui-ci fait état d'un contentieux à venir pour contrefaçon de ses droits de propriété intellectuelle contre « un restaurateur

alsacien qui a cru bon de tirer profit de ses œuvres et de sa renommée en utilisant sans son accord un signe contrefaisant sa célèbre marque... » .

Furieux de cette mauvaise publicité, M. Georges Lucasse reçoit fin mai 2021 une assignation : La société américaine l'attire devant le tribunal judiciaire de Strasbourg pour contrefaçon de ses droits, en nullité de sa marque et demande l'interdiction d'utiliser le signe litigieux (**Annexe n° 3**) à titre de marque ou d'enseigne.

L'affaire sera plaidée les 13 et 14 avril 2023.



## Annexe n° 1

Signe utilisé par la société *Studio de l'Univers*



## Annexe n° 2

Marque JURASSIC PARK



Extrait de la base Marques  
du site DATA INPI

[Notice complète](#)



<b>Logo / Image :</b>	
<b>Origine :</b>	Marque française
<b>Marque :</b>	JURASSIC PARK
<b>Type de la marque :</b>	Marque semi-figurative
<b>Classification des éléments figuratifs :</b>	03.15.00 ; 25.01.15 ; 26.01.16
<b>Déposant :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Studio de l'Univers, Société américaine organisée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware 100 Universal City Plaza, Universal City, CALIFORNIE 91608 - US -</li></ul>
<b>Mandataire / Destinataire de la correspondance :</b>	CABINET PIGNON, 80 rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS - FR -
<b>Numéro :</b>	93467816
<b>Statut :</b>	Marque renouvelée
<b>Date de dépôt / Enregistrement :</b>	10/05/1993
<b>Lieu de dépôt :</b>	I.N.P.I. PARIS
<b>Date prévue pour l'expiration :</b>	10/05/2023
<b>Langue :</b>	Français (Langue de dépôt)

**Classification de Nice:** 25 ; 28 ; 29 ; 41

**Produits et services:**

- Vêtements, chaussures, chapellerie ; jeux électroniques actionnés manuellement par l'intermédiaire d'un tableau de bord, cartouches et cassettes de jeux d'ordinateurs, jeux d'ordinateurs avec manette, jeux conçus pour être utilisés avec la télévision, jeux vidéo sous forme de cartouches et cassettes ; Viande, poisson, volaille et gibier extraits de viande ; Éducation; formation; divertissement; activités sportives et culturelles. Edition de livres, de revues. Production de spectacles, de films. Location de films, d'enregistrements phonographiques, d'appareils de projection de cinéma et accessoires de décors de théâtre.

**Historique:**

- Publication 25/06/1993 (BOPI 1993-25)
- Enregistrement sans modification (BOPI 1993-42)
- Renouvellement sans limitation Dossier n°2241822 du 06/05/2003 (BOPI 2003-36)
- Errata sur les renouvellements 28/01/2011 (BOPI 2011-04)
- Errata sur les renouvellements 25/05/2012 (BOPI 2012-21)  
La rubrique DATE DE LA DECLARATION DE RENOUVELLEMENT a été reproduite de façon inexacte, il convient de lire : 6 MAI 2003
- Renouvellement sans limitation Dossier n°2529093 du 14/05/2013 19/07/2013 (BOPI 2013-29)

### Annexe n° 3

Exemples de produits commercialisés par la société *Studio de l'Univers*

- des t-shirts « Jurassic Park »



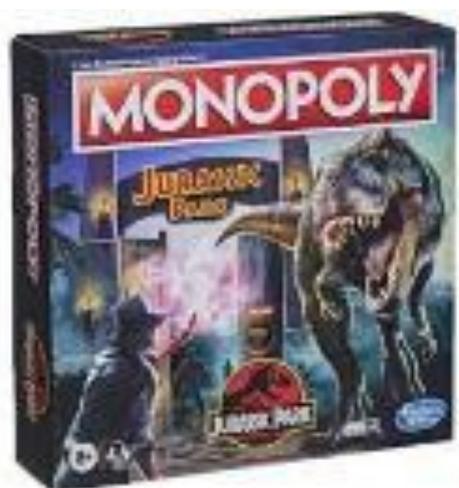
- des mugs



- des paillasons



- Des jeux



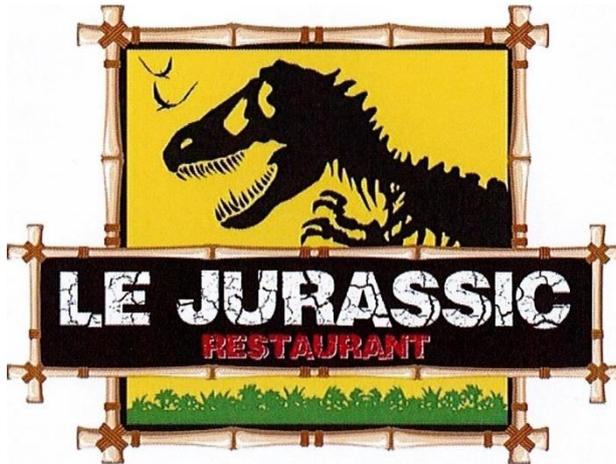
## Annexe n° 4

### Marque LE JURASSIC RESTAURANT

Extrait de la base Marques  
du site DATA INPI

#### Notice complète

Logo:



*Origine:* Marque française

*Marque:* LE JURASSIC RESTAURANT

*Type de la marque :* Marque semi-figurative

*Informations complémentaires :* Marque déposée en couleur

*Classification des éléments figuratifs:* 03.1 5.00; 05.1 1.13; 26.04.01 ; 26.04.02 ; 26.04.09; 29.01 .00

*Déposant:*

- M. George Lucasse, Agissant pour le compte de la société "le jurassic" en cours de formation les clayeux -03220 thionne- FR-
- Mme. Lydiane Lucasse, Agissant pour le compte de la société "le jurassic" en cours de formation les clayeux -03220 thionne- FR-

*Mandataire :* M. George Lucasse les clayeux-03220 thionne- FR-

*Numéro:* 3989936

*Sratur:* Marque enregistrée

*Date de dépôt 1Enregisremen:* 13/03/2013

*Lieu de dépôt.* 92 INPI - Dépôt électronique

Source : INPI. Dernière mise à jour de la base Marques Française :

*Date prévue pour l'expiration:* 13/03/2023

*Langue:* Français (Langue de dépôt)

*Classification de Nice:* 43

*Produits et services:* 43 Services de restauration (alimentation) ; hébergement temporaire; services de bars; services de traiteurs; services hôteliers; réservation de logements temporaires; crèches d'enfants.

*Historique :*

- Publication 05/04/2013 (BOPI 2013-14)
- Enregistrement sans modification 13/09/2013 (BOPI2013-37)

## Annexe n° 5

LRAR adressée par *Studio de l'Univers* à M. Georges Lucasse

### Studio de l'Univers

Société américaine de l'Etat du Delaware  
100 Universal City Plaza, Universal City, CALIFORNIE 91608 - US

À M. George Lucasse

Les clayeux- 03220 Thionne

Le 3 février 2021

Monsieur George Lucasse,

Les services juridiques de la société Studio de l'Univers, dirigée par M. Steven Spielberg, ont constaté que vous faites usage d'un signe contrefaisant comme enseigne de votre restaurant.

Nous vous mettons en demeure, par la présente, de mettre un terme à vos agissements illégaux et spécialement de cesser toute utilisation de la marque n° 93467816 (annexe n° 1). Vous n'êtes pas sans ignorer la loi. Nous vous demandons donc de cesser l'utilisation du signe visé en annexe 2 qui, vous le savez, est notoirement connu et ce depuis l'immense succès international du film Jurassic Park réalisé par M. Steven Spielberg, que vous avez dû voir lors de son exploitation en France, comme les suites de ce superbe film et donc protégé par des droits de propriété intellectuelle que vous devez respecter. Le logo si connu et dont la société entend bien garder l'usage exclusif a été réalisé par M. Michael Crikton, l'un des salariés de la société. Nous entendons bien mettre en œuvre tous les moyens judiciaires à notre disposition si vous poursuivez vos agissements.

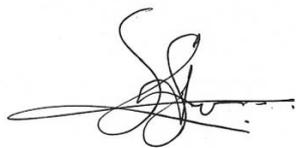
Nous vous demandons également de renoncer à votre marque dans le délai de vingt jours ouvrables et de nous faire parvenir le justificatif de cette renonciation.

Par ailleurs, nous avons relevé que le changement de votre enseigne vous a permis d'augmenter votre activité et substantiellement votre chiffre d'affaires en consultant le site société.com (annexe n°6). A défaut d'obtempérer à nos demandes, nous saisissons le tribunal judiciaire de Strasbourg et userons de ces éléments pour obtenir des dommages et intérêts en plus des interdictions susvisées.

Dans l'attente de votre prompt réaction, nous nous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos salutations.

Pour la société Studio de l'Univers,

M. Steven Spielgou

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S Spielberg', with a long horizontal stroke extending to the left.

## Annexe n° 6

LRAR adressée par M. George Lucasse à la société *Studio de l'Univers*

M. George Lucasse  
Les clayeux- 03220 thionne

À

M. Steven Spielgou  
Et Studio de l'Univers  
Société américaine de l'Etat du  
Delaware  
100 Universal City Plaza, Universal City,  
CALIFORNIE 91608 - US

Monsieur,

J'ai été particulièrement surpris de recevoir la mise en demeure envoyée par les services juridiques de votre société.

Tout d'abord, vous n'avez pas le monopole sur les mots « jurassic », ni sur la représentation des carnivores du jurassique, et particulièrement du tyrex qui, même sur le site notoirement connu (lui aussi !) Wikipedia est représenté la gueule ouverte, de façon très similaire à « votre » dinosaure :



Fossile de *Tyrannosaurus rex* nommé « Sue ».

Il suffit à un graphiste de transposer cette image en ombre chinoise et nous copions votre Tyrex !?

Dans notre restaurant, qui est bien connu des alsaciens maintenant, nous proposons des plats de carnivores, des viandes remarquables et rares, de zèbre, de kangourou, de serpent, etc. Dans la vie, nous souhaitons faire vivre à nos clients des expériences uniques, de qualité !

Et si notre chiffre d'affaires a augmenté, c'est suite à nos investissements, nos efforts, nos trouvailles ! Nous avons modernisé nos cuisines, diffusé plus 20 000 flyers pour faire connaître notre restaurant à Strasbourg. Nous n'avons pas de salariés dessinateurs mais des amis : le logo que vous contestez a été créé par M. Schneider, un ami de longue date qui pour nous soutenir, gratuitement et sans nous demander

quoi que ce soit, ni exiger aucune cession ou je ne sais quel prétendu respect de ses droits de propriété intellectuelle, nous a permis de nous créer une identité commerciale.

Nous ne jouons pas dans la même « cour », et nous n'avons pas les mêmes activités. Aussi nous ne voyons aucune raison pour cesser l'usage de notre enseigne ou demander la radiation de notre marque.

Peut-être avez-vous un service automatique d'envoi de lettres pour défendre vos droits de propriété intellectuelle, mais il n'est pas question que nous cédions face à une société ou un réalisateur, aussi brillant soit-il.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, en votre nom et celle de votre société, mes salutations contrariées.

M. George Lucasse

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Lucasse'. The signature is stylized with a large initial 'G' and a long, sweeping underline.

# Annexe n° 7




[Identifiez-vous](#) | [Compte](#)
[Panier](#)
[>> Recherche avancée](#)
[Vérifier](#)
[Surveiller & Prospector](#)
[Formalités](#)
[API](#)
[Offres](#)

## Compte de résultat JURASSIC RESTAURANT

Ce compte de résultat est une synthèse qui permet de visualiser rapidement la performance de l'entreprise JURASSIC RESTAURANT sur les 12 mois de son exercice clôturé le 31-12-2022. Il répertorie tout ce que l'entreprise a gagné au cours de l'année, ses produits et tout ce que l'entreprise a dépensé, ses charges. En bas, la soustraction de tous les types de produits moins tous les types de charges donne le résultat net 2022 de l'entreprise JURASSIC RESTAURANT, qui peut être un bénéfice ou une perte.

Date	31-12-2022	31-12-2021	Variation
<b>Durée</b>	<b>12 mois</b>	<b>13 mois</b>	<b>13 mois</b>
<b>Devise</b>	€	€	- - -
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>35 000</b>	<b>32 000</b>	<b>9,38 %</b>
dont export	0	0	0,00 %
<b>Production *</b>	<b>35 000</b>	<b>32 000</b>	<b>9,38 %</b>
<b>Valeur ajoutée (VA)</b>	<b>6 000</b>	<b>2 000</b>	<b>200,00 %</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b><a href="#">+ de détails</a></b>	<b><a href="#">+ de détails</a></b>	<b><a href="#">+ de détails</a></b>
<b>Excédent d'exploitation (EBE)</b>	<b>4 000</b>	<b>1 000</b>	<b>300,00 %</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 000</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>
<b>RCAI</b>	<b>3 000</b>	<b>-1 000</b>	<b>400,00 %</b>
<b>Impôts, participation salariale</b>	<b><a href="#">+ de détails</a></b>	<b><a href="#">+ de détails</a></b>	<b><a href="#">+ de détails</a></b>
<b>Résultat net</b>	<b>2 000</b>	<b>-1 000</b>	<b>300,00 %</b>
<b>Effectif moyen</b>	<b>Non precise</b>	<b>-1</b>	<b>0,00 %</b>



6, Rex Strasse  
67000 STRASBOURG

Identité entreprise

Documents officiels

Établissements

Dirigeants

Cartographie

Bénéficiaires effectifs

**2 Bilans gratuits**

Ratios Financiers

Analyse financière

Statistiques

**Contentieux NEW**

Marques déposées

Procédures collectives